

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 20 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019
(accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Enseignement supérieur, subventions aux centres de formation à la langue bretonne
Deskadurezh uhel, yalc'hadoù kreizennoù stummañ e brezhoneg**

Dans le cadre de sa compétence enseignement supérieur, Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de formation supérieure. La présente délibération porte sur l'attribution de subventions au titre de 2019 à ces partenaires que sont Kelenn et Mervent en matière de formation à la langue bretonne.

Quimper Bretagne Occidentale est dotée de la compétence de soutien à l'enseignement supérieur, compétence axée principalement sur le partenariat historique avec l'UBO et le portage de l'EESAB, mais qui comprend aussi le soutien aux centres de formations à la langue bretonne dans leur dimension d'enseignement supérieur.

- Subvention à l'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn :

L'institut supérieur de formation pédagogique Kelenn assure la formation initiale et continue, linguistique et pédagogique, des enseignants des établissements primaires et secondaires du réseau Diwan des départements bretons. Installé à Quimper depuis 1997, Kelenn développe depuis 2009 des masters d'enseignement concourant à l'offre d'enseignement supérieur à bac+5 sur notre territoire ainsi qu'à son rayonnement culturel.

Sur l'année 2018-2019, 7 stagiaires suivent la formation préparatoire « maîtriser le breton comme langue des métiers de l'enseignement », 16 étudiants suivent le master 1 et 16 également le master 2 tout en étant en responsabilité de classe. 40 stagiaires enseignants et vacataires se sont inscrits à la rentrée 2018 pour le parcours de formation à l'enseignement du 2nd degré.

Enfin, 179 (enseignants et non enseignants) ont participé à des sessions de formation continue sur 35 journées.

Il est proposé de reconduire à son niveau de 13 000 € le montant de subvention accordée à l'institut Kelenn au titre de 2019 (16 000 € demandés, sur un budget de 319 981 €).

- Subvention à l'organisme de formation Mervent :

L'association Mervent développe l'enseignement et impulse la pratique de la langue bretonne sur le Finistère, à travers un ensemble d'actions de formation à l'attention de publics variés. D'abord hébergée dans des locaux de Quimper Communauté sur Guengat, Mervent a implanté son centre de formation dans les locaux de l'UBO à Quimper depuis 2014, ajoutant à ses missions d'origine une vocation d'apprentissage et de promotion de la langue bretonne auprès des étudiants, enseignants et chercheurs du pôle, en complément des actions propres de l'UBO.

L'activité de Mervent sur 2018/2019 ce sont 11 145,50 heures de formation (+1,04%), un public de 3 930 personnes (+1.34%) et 26 salariés (20 ETP).

Le centre de formation bénéficie au pôle universitaire de locaux affectés mais aussi d'accès à des salles complémentaires ainsi qu'à la bibliothèque et la cafétéria, assurant son immersion au sein du pôle.

L'installation de l'ESPE au pôle Pierre-Jakez Hélias en 2020, après réalisation de travaux, nécessitera le déménagement de Mervent.

Il est proposé de reconduire à son niveau de 5 000 € le montant de subvention accordée à Mervent au titre de 2019 (7 000 € demandés, sur un budget de 862 646 €).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser, au titre de l'année 2019 :

- une subvention de 13 000 euros à l'Institut Kelenn ;
- une subvention de 5 000 euros à Mervent.